

Zone 41

Dispositions et numéros de zones		41	COMMERCIAL CLASSE C3 - COMMERCE DE SERVICES
1 Logement	R1		Cette classe comprend les usages commerciaux de vente au détail ou de services personnels, financiers et administratifs dont toutes les opérations sont généralement effectuées à l'intérieur d'un bâtiment. Toutefois, l'entreposage extérieur permanent est permis. La classe d'usage commercial C1 est incluse à l'intérieur de cette classe.
2 Logements	R2		
3 Logements	R3		
4 Logements	R4		
5 à 8 Logements	R5		
Maison mobile	R6		
Dépanneur	C1		
Commerce professionnel	C2		
Commerce de services (vente au détail) (R-06-05, a.2.)	C3	X	
Commerce récréo-touristique et artisanal (R-06-05, a.2.)	C4	X	
Commerce lourd	C5	X	A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Articles de sport; Automobiles : location et vente de voitures neuves et usagées; Banque, caisse d'épargne et fiducie; Bijouterie; Boucherie; Brasserie; Buanderie; Buanderie et comptoir de dépôt pour nettoyage à sec; Bureaux administratifs, gouvernementaux, professionnels; Charcuterie; Clinique de santé; Commerce local; Comptoir postal; Confiserie; Courtier en immeuble, valeurs mobilières, assurances; Couturiers; Couvre-plancher; Dépanneur; Épicerie; Fleuriste; Fromagerie; Garderie pour enfants; Imprimerie; Imprimerie et reproduction; Modiste; Motel; Parc de stationnement; Pâtisserie; Pharmacie; Poste d'essence; Quincaillerie; Quincaillerie et accessoires de jardinage; Réparation de petits appareils électriques domestiques; Restaurant; Restaurant-minute; Salon de beauté; Salon funéraire; Station-service; Tabagie; Traiteurs; Vétérinaire; Vente de voitures usagées.
Commerce - recyclage d'automobiles (R-01-11, a.2.)	C6	X	
Commerce - salle de spectacle	C7	X	
Commerce - marché aux puces	C8	X	
Commerce – champ de tir	C9	X	
Commerce - terrain de camping	C10		
Espaces et équipements de loisirs	COM1		
Installations communautaires, culturelles et de services	COM2	X	
Infrastructures publiques	P	X	
Parc de la Gatineau	PA		
Extraction	EX	X	CETTE CLASSE C4 - COMMERCE RÉCRÉO-TOURISTIQUE ET ARTISANAL Cette classe comprend les usages commerciaux à vocation récréo-touristique. L'entreposage extérieur est permis. Les usages de cette classe doivent être reliés ou complémentaire à la récréation, la restauration, l'artisanat et l'hébergement A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Auberge; Base de plein air; Bar; Bijouterie; Boucherie; Boutique artisanale; Boutique d'antiquités; Boutique d'articles de sport; Brasserie; Casse-croûte; Centre de ski; Centre équestre; Charcuterie; Centre de soins de santé; Confiserie; Fleuriste; Fromagerie; Gîte et couvert; Golf; Hôtel; Modiste/ couturier; Motel; Parc de stationnement; Pâtisserie; Pépinière; Pourvoyeur; Restaurant; Restaurant-minute; Service de traiteur; Tabagie. COMMERCIAL CLASSE C5- COMMERCE LOURD Cette classe comprend les usages commerciaux extensifs nécessitant généralement une grande superficie de terrain et d'espace servant à de l'entreposage extérieur. Cet entreposage extérieur doit être placé à l'intérieur des cours arrières, avants et latérales. Lorsqu'il y a de l'entreposage extérieur dans une cour arrière ou dans une cour latérale, celui qui est responsable de cet entreposage extérieur doit aménager une aire tampon selon les dispositions de l'article 4.8 et suivants du présent règlement ou il doit construire une clôture d'une hauteur minimale de 2 mètres respectant les dispositions de l'article 4.7 et suivants du présent règlement. A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Automobiles : atelier de débosselage et de peinture; Automobiles : atelier de réparation; Automobiles : lave-auto; Automobiles : mécanique; Automobiles : vente de pièces; Automobiles : location et vente de voitures neuves et usagées; Bateaux de plaisance : vente et réparation; Camions : vente, réparation et entretien; Commerce de gros ; Machinerie lourde et aratoire; Matériaux de construction; Motocyclettes : vente, location et réparation Motoneiges : vente, location et réparation Stations-services; Vente de roulottes; Vente et location d'outillage et de machinerie.
Agricole	A		
Industriel léger et manufacture	I1	X	
Industriel lourd	I2	X	
Superficie min. au sol du bât. princ. lorsque applicable			
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		10	
Marge latérale- bâtiment principal -		10	
Marge arrière - bâtiment principal -		10	
Marge de recul –Routes sous la responsabilité du MTQ* (Section 4.4.3)		X	
Les aires tampons - art. 4.8		X	
Les zones de mouvements de masse - art. 4.11			
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES: Les dispositions de l'article 4.8, s'appliquent avec l'autorisation d'opérer un usage de la classe d'usage C5. La superficie minimale d'un lot sur lequel est opéré un usage de la classe d'usage C5 est de 3 700m ² .			

		<p>COMMERCIAL CLASSE C6- COMMERCE DE RECYCLAGE AUTOMOBILES Cette classe comprend des usages commerciaux ayant comme caractéristique de l'entreposage extérieur de forte densité. Cet entreposage extérieur doit être placé à l'intérieur des cours arrières et latérales. Lorsqu'il y a de l'entreposage extérieur dans une cour arrière ou dans une cour latérale, celui qui est responsable de cet entreposage extérieur doit aménager une aire tampon selon les dispositions de l'article 4.8 et suivants du présent règlement ou il doit construire une clôture d'une hauteur de 3 mètres respectant les dispositions de l'article 4.7 et suivants du présent règlement. Les matériaux entreposés ne doivent jamais être visibles de l'extérieur de la propriété, donc ils doivent être entreposés sur une hauteur inférieure à 3 mètres. De plus, les dispositions des articles 5.5 et suivants s'appliquent. A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Commerce de pièces automobiles de rebus; Commerce de rebus d'automobiles; Commerce de recyclage de pièces d'automobiles; Commerce de cimetières d'automobiles; Cour à ferraille.</p> <p>COMMERCIAL CLASSE C7 - COMMERCE SALLE DE SPECTACLES Sont compris dans cette classe les établissements présentant des spectacles à caractère érotique: Établissement (commerce récréatif intérieur, commerce de restauration, commerce d'hébergement ou autre établissement) où des boissons alcooliques sont généralement vendues et consommées et qui présente des spectacles de danseurs (euses) nu(e)s, ou autres spectacles à caractère érotique.</p> <p>COMMERCIAL CLASSE C8- COMMERCE DE MARCHÉ AUX PUCES Est compris dans cette classe tout endroit où un marchand ou plus, vend de la marchandise à partir d'installations temporaires en plein air. La vente de marchandise à l'intérieur d'un bâtiment ne peut d'aucune façon être associée avec un marché aux puces. Les dispositions au niveau des cases de stationnement s'appliquent.</p> <p>COMMERCIAL CLASSE C9 – CHAMP DE TIR Cette classe d'usage comprend les champs de tir et les installations connexes à ceux-ci.</p> <p>COMMUNAUTAIRE CLASSE COM2 - INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES, CULTURELLES ET DE SERVICES A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Administration gouvernementale; Administration municipale; Aréna; Bâtiment communautaire; Bâtiment de culte; Bibliothèque; Centre d'accueil; Cimetière; Complexe récréatif; École; Établissement communautaire; Établissement d'éducation; Garderie; Logements pour personnes âgées; Maison des jeunes; Musée; Terminus.</p> <p>PUBLIC CLASSE P - INFRASTRUCTURE PUBLIQUE Cette classe comprend les usages publics au niveau des services publics. À titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Caserne de pompiers; Centrale téléphonique; Centre de services publics; Centre de traitement de boues de fosses septiques; Centre de traitement des eaux usées; Centre de tri et de mise en valeur de ressources; Chantier municipal; Dépôt d'équipements pour fins de sécurité publique; Étang d'aération; Garage municipal; Poste de police; Services administratifs, municipaux, régionaux, provinciaux, etc.; Site</p>
--	--	--

		<p>d'épandage; Station d'Hydro-Québec</p> <p>GROUPE D'USAGE EXTRACTION 3.7.1 EXTRACTION CLASSE EX Cette classe comprend les usages relatifs à l'extraction. Carrière; Dépotoir municipal (dépôt en tranchée); Sablière.</p> <p>INDUSTRIEL CLASSE I1 - INDUSTRIEL LÉGER ET MANUFACTURIER Cette classe d'usage comprend les activités d'entreprises nécessitant de l'espace pour le dépôt en vrac de matériel de matières premières, telles, du sable, du gravier, du bois, des copeaux, etc. À titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Crématorium; Entreprise en construction; Entreprise spécialisée en travaux de génie civil ou maintenance de chemin; Laboratoire; Manufacture; Transformation;</p> <p>INDUSTRIEL CLASSE I2 - INDUSTRIEL LOURD Cette classe d'usage comprend les activités industrielles qui visent la transformation de matières en produits finis ou semi-finis, qui visent la réparation ou la modification de produits, qui visent la récupération ou le recyclage de produits. Les usages permis dans la Classe I1, sont aussi permis dans cette classe d'usage. À titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants : Industrie de béton ou de ciment Industrie de produit chimique; Industrie de transformation; Usine de recyclage; Usine ou manufacture de fabrication ou d'assemblage de matériaux.</p>
<p>(*) Route 148, Route 366, Chemin d'Eardley-Masham , Chemin du Lac-Des-Loups.</p>		